



ARRÊTÉ

Arrêté : N° 074 - 2022

Emetteur : Service Fêtes et Cérémonies

Objet : Portant sur l'interdiction temporaire de stationnement sur la place du docteur Michel Laloux pour la célébration de la Fête Nationale du 14 juillet 2022.

## LE MAIRE DE LA VILLE DE LOUVROIL

**Vu** les articles L.2212-1 et L.2213-1 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** les arrêtés formant le règlement général de la police de la commune ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

**Considérant** que pour le bon déroulement de cet évènement, il y a lieu d'installer des barrières au Place du Docteur Laloux 59720 Louvroil, pour interdire le stationnement du mercredi 13 juillet 2022 à 18h00 jusqu'au jeudi 14 juillet 2022 à 12h00, dans un but de sécurité publique ;

**Vu** l'intérêt général ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** Des barrières seront placées sur la place Laloux 59720 Louvroil, à compter du mercredi 13 juillet 2022 à 18h00 jusqu'au jeudi 14 juillet 2022 à 12h00 pour interdire le stationnement des véhicules.

**Article 2 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Centre Technique Municipal de la Ville de Louvroil.

**Article 4 :** La Sécurité Municipale assurera le bon déroulement de cette cérémonie.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera affiché conformément à l'article 2122-29 du Code Général de Collectivités Territoriales.

**Article 6 :** Une ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police, Commissaire Centrale chef du district de Police Urbaine de Maubeuge, Monsieur le Responsable de la Sécurité Municipale et Monsieur le Responsable du Centre Technique Municipal.

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

Fait à LOUVROIL, 7 juillet 2022

**Le Maire, Guiseppe ASCONE**



Ville de